



Dropit à l'image sur personne décédée

Par **Goupilmax**, le **01/06/2011 à 20:58**

Bonjour,
Je voulais savoir dans quel cas on pouvait utiliser la photo ou l'image d'une personne morte (je parle bien sûr dans le cas où une personne est morte l'utilisation d'une image faite avant son décès). Merci

Par **corimaa**, le **01/06/2011 à 21:37**

Tout dépend si c'est une personne publique ou non. Si la famille est d'accord, si vous ne risquez pas de les choquer, et surtout ce que vous voulez en faire

Par **mimi493**, le **01/06/2011 à 23:01**

et d'où vient la photo. Vous l'avez prise vous-même ?